



Problème volet électrique maison

Par SBE

Bonjour,

Je vais prochainement en tant qu'acquéreur faire une dernière visite avant mon achat et avant l'acte définitif de vente de cette petite maison.

Si je constate que le volet électrique de la porte d'entrée ne fonctionne plus à qui revient la dépense (au vendeur ou à l'acquéreur ?) D'avance merci pour votre aide .

Cordialement.

SBE

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si constaté avant la vente, vous pouvez exiger du vendeur la réparation, au besoin via séquestre du notaire sur le prix de vente.

Si constaté après la vente, la réparation est à la charge de l'acquéreur.

Par AGeorges

Bonsoir SBE,

C'est bien à ce type de contrôles que sert la dernière visite AVANT SIGNATURE.

Vous devez alors signaler les anomalies constatées et obtenir un engagement de réparation du vendeur.

A vous de voir l'importance de l'anomalie.

En principe, un volet d'entrée électrique est manipulable sans électricité ...